

DCM 2025-04-026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de BESANCON

Commune de
VUILLAFANS

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 025-212506331-20250409-CA_2024_ASS-BF

Extrait du registre
des délibérations de la Commune

Nombre de membres

- en exercice : 14
- présents : 12
- votants : 14
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0
- exclus : 0
- démissionnaire : 1

Date de convocation :
27/03/2025

Objet de la délibération :

Délibération pour approuver le
compte administratif, budget
assainissement collectif,
affectation des résultats 2024

Séance du 09 /04/ 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril à 20 h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VUILLAFANS s'est réuni au
lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du
27/03/2025.

Sous la présidence de M. Claude CURIE, Maire.

Présents : Anne-Lise BOESINGER, Céline BOUVERET, Patrick
CHANUSSOT, Claude CURIE, Marie-Thérèse CRETIN-GUTH,
Yves GAMELON, Jean-Benoît LAMBERT, Sylvie PERRET-
GENTIL, Olivier THOURIN, Bernard WOZNY.

Absents excusés : Benjamin DOLE, (procuration à Stéphane
MEREL, Michelle HOUSER, (procuration à Sylvie PERRET-
GENTIL).

Absents :

Démissionnaire : Alain KIBLER.

Secrétaire de séance : Sylvie PERRET-GENTIL.

Président de séance : M. le Maire, Claude CURIE.

COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2024

Section de fonctionnement :

• Recettes 2024	:	109 125,49 €
• Dépenses 2024	:	98 435,96 €
• Excédent 2024	:	10 689,53 €
• Excédent antérieur	:	24 095,72 €
• Excédent cumulé au 31/12/2024	:	34 785,25 €.

Section d'investissement :

• Recettes 2024	:	39 271,71 €
• Dépenses 2024	:	29 142,05 €
• Excédent 2024	:	10 129,66 €
• Excédent antérieur	:	26 358,01 €
• Excédent cumulé au 31/12/2024	:	36 487,67 €.

Le conseil municipal décide les affectations suivantes pour 2024 :

- De reporter au compte 001 (Recettes d'investissement) au budget communal les **36 487,67 €** d'excédent d'investissement.

- De reporter au compte 002 (Recettes de fonctionnement) au budget communal les **34 785,25 €** d'excédent de fonctionnement.

M. le Maire quitte la salle et le conseil donne son accord par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Fait et délibéré à Vuillafans, le 09 avril 2025.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme, M. le Maire, Claude CURIE

